

# MÉTREUR ASSISTANT DU BÂTIMENT (Niveau 3)

## DURÉE DE FORMATION

La formation se déroule sur 78 semaines (soit 18 mois moyens)  
12 semaines sont attribuées au préparatoire.

## LE MÉTIER

Le métreur assistant du bâtiment exerce essentiellement en entreprise (TPE/PME) ou plus rarement en bureau d'étude. Il partage son temps entre le bureau et le chantier selon la typologie et l'organisation de la structure dans laquelle il officie.

Ses principales missions consistent en l'étude de projets neufs ou existants confiés à l'entreprise

Il en établit le chiffrage (quantitatif et estimatif)

Il travaille sur plans papiers, numériques ou ses propres relevés de l'existant.

Il assiste le chef d'entreprise ou le responsable dans les tâches administratives liées au projet et le suivi de travaux.

## NIVEAU REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun diplôme requis

Une première expérience dans le secteur du BTP constitue un atout.

## APTITUDES REQUISES

Esprit logique

Capacités d'analyse et de synthèse

Bonne visualisation dans l'espace

Bonne pratique de la langue française orale.

## INDICATIONS MÉDICALES

Pathologie stabilisée

Autonomie dans les déplacements.



# MÉTREUR ASSISTANT DU BÂTIMENT (Niveau 3)

## Contenu de la formation

### PRÉPARATOIRE

Mathématiques appliquées au métier  
Renforcement des règles de bases en français.  
Travaux sur logiciel de traitement de texte et tableur en informatique  
Expression orale

### FORMATION QUALIFIANTE

Métrier les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre d'un projet de taille petite à moyenne  
En établir l'avant métré quantitatif dans les règles de l'art  
En calculer le prix de vente  
Établir le relevé et la description d'un projet de réhabilitation simple et le restituer au client  
Préconiser les diagnostics nécessaires et connaître les réglementations applicables  
Visiter le chantier et proposer les situations de travaux.

### PÉRIODE D'APPLICATION EN ENTREPRISE

Stages pratiques en entreprise d'une durée totale de 8 semaines.  
Accompagnement sur la Technique et dynamique de recherche d'emploi tout au long du parcours

### TITRE

Titre professionnel de niveau 3 (CAP) délivré par le ministère du travail et de l'emploi via un jury de professionnels indépendants. (Code ROME F1108)  
Titre composé de deux CCP (Certificats de compétences professionnelles).  
L'obtention du titre est prononcée par le jury à partir :  
Des résultats obtenus à une épreuve de synthèse  
D'un dossier professionnel (DP)  
D'évaluations en cours de formation  
d'un entretien final.  
La réussite partielle peut déboucher sur l'obtention d'un seul CCP.



**ESRP de Sillery**  
Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle

2, rue de Charaintru - 91360 Epinay sur orge

01 64 48 29 90 – Standard  
01 69 74 17 17 - Admissions  
crp@ffbs-sillery.com